

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de câble sous-marin de télécommunication DEEP BLUE ONE atterrissant sur la commune de Cayenne.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ORANGE

Nom, prénom et qualité de la personne

Carine ROMANETTI

habilitée à représenter la personne morale

Responsable du département 'Stratégie Réseaux et Systèmes Sous-Marins'

RCS / SIRET

3 8 0 1 2 9 8 6 6 4 8 6 2 5

Forme juridique

SA au capital de 10 640 226 396 €

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
34. Autres câbles en milieu marin.	Autres câbles en milieu marin installés sur le domaine public maritime, la Zone Economique Exclusive ou sur le plateau continental.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Le projet consiste à déployer un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques au large de la Guyane Française sur une distance de près de 419,8 km dans les eaux françaises, dont près de 30,2 km sur le Domaine Public Maritime (DPM) et près de 389,6 km en Zone Economique Exclusive (ZEE). Le site d'atterrage prévu sur la commune de Cayenne est l'Anse Méret.
- Le câble se présente sous différents diamètres liés à son blindage lui conférant des niveaux de protection adaptés à son environnement: de 19,6 mm dans la ZEE jusqu'à 35 mm sur le DPM. Par ailleurs, le câble est inerte pour l'environnement marin.
- Entre le haut de plage et la zone de rupture du plateau continental à l'isobathe 100 m environ, c'est-à-dire sur une distance de près de 138 km, le câble sera ensouillé jusqu'à 1 m dans les sédiments. Au-delà, sur le talus continental et dans la plaine abyssale, il sera simplement posé sur le fond de manière à épouser le relief le plus possible. La route du câble a été optimisée afin de réduire son emprise dans les zones de pêche connues.
- A terre, le câble sera fixé dans une chambre d'atterrage existante, servant à la connexion des câbles sous-marin et terrestre. Il sera enterré sous la plage grâce à la réalisation d'une tranchée à 2 m de profondeur environ depuis la chambre d'atterrage vers le large. La mise à la terre du système est prévue soit sur l'avant-plage si le modèle en disque ("sea plate") est choisi, soit au niveau du terrain de la station terminale à proximité du site d'atterrage si le modèle constitué d'électrodes est sélectionné.

4.2 Objectifs du projet

La Guyane Française est actuellement raccordée au reste du monde via deux (2) câbles sous-marins, KANAWA & AMERICAS2. Dès 2023 AMERICAS2 ne permettra plus d'accompagner la croissance des nouveaux usages en terme de débit (limité à 2TB) et de latence (transit par le Brésil), en outre il atteindra sa fin de garantie de maintenance en juillet 2025.

ORANGE saisit l'opportunité d'ajouter une branche pour la Guyane Française en rejoignant le câble DeepBlueOne lancé par SCF (Southern Caribbean Fiber, filiale de l'opérateur Digicel). D'une conception initiale de 24Tb, ce câble permet d'envisager sereinement la connectivité de la Guyane Française jusqu'aux 25 ans de KANAWA en 2044.

L'objectif de DEEP BLUE ONE est de sécuriser les accès à internet en Guyane Française en se raccordant à Trinité et Tobago pour ensuite s'appuyer sur les réseaux et câbles existants dans la région et acheminer le trafic vers les US et les Antilles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

• A terre et sur l'estran (12 jours environ):

Réalisation d'une tranchée jusqu'à 2 m de profondeur pour accueillir le câble jusqu'à l'entrée des conduites existantes en haut de plage reliant la chambre d'atterrissage déjà présente. En raison de la présence de répéteurs de signal, le système nécessitera d'être raccordé à la terre. La zone d'implantation du système de mise la terre est prévue sur le terrain de la station terminale (relié par un ombilic installé dans une tranchée jusqu'à 2 m de profondeur) près du site d'atterrissage si le choix se porte sur des électrodes ou en haut de plage si la "sea plate" (disque de métal de 1,5 m de diamètre) est finalement choisie. La position et la profondeur seront déterminées plus précisément en fonction des paramètres géotechniques et de la conductivité des sols. Le câble continue à terre dans des conduites existantes jusqu'à la station terminale située aux abords de la chambre d'atterrissage.

• En mer (3-4 semaines approximativement):

La pose du câble sera réalisée hors de la période de ponte des tortues (automne 2023). Une fois la route nettoyée de toute obstruction, le navire dédié à cette phase se postera au droit de la plage. L'extrémité du câble sera raccordée à un filin permettant de le tirer vers la plage où il sera installé dans la tranchée et passé dans la conduite existante reliant la chambre d'atterrissage. Le navire câblé déploiera ensuite le reste du câble en faisant route vers le large jusqu'à la boîte de jonction au-delà de la ZEE.

Entre le débouché de la conduite et le bord du plateau continental (~138 km), le câble sera ensouillé jusqu'à 1 m dans les sédiments, selon les conditions de sol. Des coquilles de protection en fonte sont prévues sur une longueur encore à définir. Jusqu'à une profondeur d'eau de 15 m, la technique prévue pour l'ensouillage utilise un système de jet d'eau sous pression manipulé par plongeurs afin de créer la tranchée en eau (jetting). Au-delà de 15 m de fond et jusqu'au bord du plateau continental, l'ensouillage du câble sera réalisé par une charrue tractée derrière le navire câblé, ou avec le support possible d'un robot téléguidé assurant un enfouissement une fois le câble posé. Dans la zone la plus distale, le câble sera simplement posé sur le fond par le navire câblé. Une inspection de l'ensouillage sera réalisée par ROV à la fin des opérations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consiste au transit des données numériques.

Aucune procédure de maintenance préventive particulière n'est à prévoir durant la phase d'exploitation du câble dont la durée de vie théorique est de 25 ans.

En cas de rupture accidentelle en mer, une réparation sera effectuée par un navire-câblé spécialisé dans les opérations de maintenance des câbles sous-marins. La partie abîmée du câble sera remplacée par une section de câble neuf.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Régime de Déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (L.211.1 et suivants) : R214-1. Rubrique 4.1.2.0, le montant des travaux étant inférieur à 1 900 000 € TTC > Dossier de Déclaration (Art. R. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Sur le DPM (en câble déployé): Ø 35 mm x 21,548 km (= 754,190 m ²) + Ø 26 mm x 8,665 km (= 225,280 m ²) // sachant que la conduite sous-plage est existante	Emprises Sur le DPM > 754,190 + 225,280 = 979,470 m ²
- En ZEE (DPM exclu, en câble déployé): Ø 26 mm x 125,799 km (= 3270,777 m ²) + Ø 19,6 mm x 34,456 km (= 375,328 m ²)	En ZEE > 530,871 + 2539,660 + 1534,158 = 3646,105 m ²
- Terrestre: Electrodes : Ø 1,5 m sea plate (= 2,25 m ²) + Ø 19,4 mm x 15 m (= 0,291 m ²)	Terrestre (mise à la terre) > 2,25 + 0,291 = 2,541 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Anse Méret (DPM)
Cayenne

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 ° 5 6 ' 3 8 " 46N Lat. 5 2 ° 1 9 ' 2 2 " 38W

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 4 7 ' 2 4 " 54N Lat. 5 2 ° 5 7 ' 5 3 " 04W

Communes traversées :

Cayenne

La chambre d'atterrage déjà existante se situe à 4°56'38,46"N-52°19'22,38"W

Le câble au départ de l'Anse Méret sort des Eaux Territoriales au point de coordonnées 5°10'27,12"N-52°11'36,72"W et sort de la Zone Economique Exclusive à 7°47'24,54"N-52°57'53,04"W

Départ: Chambre d'atterrage / Arrivée: Limite de la ZEE Française

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, quatre (4) ZNIEFF marines: - "Côte rocheuse de Cayenne et Rémire-Montjoly" (type 1), - "Bande côtière" (type 2), - "Plateau continental" (type 2), - "Est du talus continental" (type 2).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cayenne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'atterrage du câble se trouve à distance de toute Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP - circulaire du 02/03/2012)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le câble traverse une zone marquée en rouge concernant le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux à terre n'impliqueront aucune destruction particulière: pose du câble dans une chambre d'atterrage existante et dans une tranchée sous la plage sur une distance de quelques centaines de mètres. La mangrove littorale est actuellement absente au niveau du site et, lors de son cycle retour, l'inertie physico-chimique du câble n'aura pas d'incidence sur elle. La pose du câble sur le fond et son ensouillage pourront déplacer ou abîmer quelques individus de la faune benthique sans impacter les fonctionnalités des habitats et les continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise sur le DPM atteint approximativement 979,470 m ² pour un linéaire de câble d'environ 30,2 km. En ZEE, l'emprise est portée à près de 3646,1 m ² pour un linéaire de câble d'environ 389,6 km.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention des Risques Littoraux est (PPRL) concerne une petite partie de la zone traversée par le câble.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances envisagées uniquement pendant la phase des travaux: Le bruit généré sera lié à la phase de réalisation de la tranchée sous la plage. Puis pendant l'atterrage du câble, il sera lié à la circulation des engins de chantier pour le tirage du câble au niveau de la chambre d'atterrage. Le site choisi n'est pas en zone majoritairement habitée, même si une activité socio-économique est présente à proximité, et les travaux sont prévus hors période estivale.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux les plus importants concernent uniquement la réalisation de la tranchée sous la plage et l'activité d'ensouillage en mer (et éventuellement l'installation du système de mise à la terre implanté sous la plage).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets dans l'air seront à des quantités indécélables et issus de la combustion générée par les engins d'excavation et d'enfouissement lors de la phase de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, des reconnaissances en géophysique marine ont déjà été réalisées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le câble relie la France à Trinidad avec des ramifications vers des pays d'Amérique du Sud (Suriname, Guyana et Tobago). Il n'a aucun impact négatif sur les pays associés.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La liste des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement et les activités humaines sont présentées en annexe (Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'incidence détaillée sera réalisée dans le cadre du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau. Elle s'appuiera sur une expertise des biocénoses marines, une campagne de mesures géophysiques et géotechniques déjà réalisée (cartographies versées aux dossiers réglementaires) ainsi qu'une étude bibliographique détaillée.

Le tracé du câble pourra alors être optimisé en fonction des enjeux observés, notamment les activités de pêche, et des mesures spécifiques proposées. Toutes les opérations prévues correspondent aux standards de l'industrie câblière et sont pleinement maîtrisées par la profession. En l'absence d'impact significatif, une dispense d'étude d'impact au titre de l'article R.122-2 du CE semble être justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas (complément au § 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

30 mars 2022

Signature